



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel

Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
ciip@ne.ch
www.ciip.ch

Communiqué de presse du 1^{er} juillet 2020

LES CANTONS LATINS PREPARENT LA RENTRÉE SCOLAIRE 20-21 DANS UN CONTEXTE SANITAIRE ENCORE INSTABLE

À la suite de la levée de l'interdiction de l'enseignement présentiel, la souveraineté en matière d'éducation est revenue complètement aux cantons qui, dans le respect des règles sanitaires et des recommandations de la Confédération, doivent garantir le droit à l'instruction. Les cantons de la Conférence latine des directeurs de l'instruction publique (CIIP) tirent un bilan positif de la reprise de l'enseignement présentiel de ces dernières semaines avant les vacances. La réouverture des classes a pu se faire dans un climat serein malgré les craintes exprimées. Forts de l'expérience acquise durant cette période de crise et soucieux d'assurer la sécurité sanitaire des établissements de formation, les cantons membres de la CIIP élaborent conjointement les différents scénarios de la prochaine rentrée 2020-2021.

Afin d'assurer le droit à l'instruction ainsi que la qualité et la perméabilité des formations offertes dans l'espace latin de formation, dans un contexte sanitaire encore instable, **les cantons membres de la CIIP ont défini leur stratégie pour la prochaine rentrée scolaire**. Il s'agit en priorité de concilier la reprise ordinaire des formations et la santé des élèves, des personnes en formation, des étudiantes et étudiants, du corps enseignant et des autres personnes employées par les écoles.

Sur le plan pédagogique, la rentrée se fera normalement à la date prévue et conformément aux bases légales cantonales en vigueur. Elle poursuivra les objectifs des plans d'études et les procédures d'évaluation-promotion des différentes filières de formation. **Sur le plan sanitaire**¹, les principes retenus en l'état sont ceux adoptés par le Conseil Fédéral dans son ordonnance COVID-19 du 19 juin 2020 ainsi que ceux applicables dans les institutions du domaine de l'éducation dès le 22 juin 2020. La conciliation de principes à la fois pédagogiques et sanitaires oblige les cantons membres de la CIIP à préparer **différents scénarios de rentrée** qui seront évalués et adaptés durant l'été en fonction de l'évolution de la pandémie.

Pour la **scolarité obligatoire**, l'enseignement se fera probablement dans des classes entières avec le maintien des gestes barrières. L'expérience positive de l'enseignement en présentiel ces dernières semaines a permis non seulement de rétablir les liens sociaux et de consolider les apprentissages, mais aussi d'asseoir les habitudes en matière de respect des mesures sanitaires. Si la situation pandémique reste stable, cette rentrée se profile donc sous les meilleurs auspices.

¹ Sous réserve de nouvelles modifications de l'ordonnance COVID-19

Les dispositifs prévus pour l'**enseignement post-obligatoire** se déclineront différemment en fonction des infrastructures et des contraintes locales. Si l'évolution de la situation sanitaire le permet, une rentrée scolaire en classes entières sera possible avec des mesures d'hygiène, de distance et une organisation adaptée, notamment en matière de traçabilité. Le port éventuel du masque pour certaines activités voire, en cas de dégradation de la situation sanitaire, un enseignement non-présentiel partiel font partie des mesures envisagées pour la prochaine rentrée.

Les scénarios en préparation tiennent compte des expériences faites dans la situation créée par la pandémie et de leur déclinaison dans le respect des particularités cantonales et des circonstances sanitaires locales. La stratégie de coordination intercantonale mise en place par l'Assemblée plénière de la CIIP se poursuivra donc cet été afin d'ajuster les dispositifs d'organisation à l'évolution de la situation sanitaire.

Les autorités scolaires savent qu'elles peuvent compter sur le soutien d'un corps enseignant engagé et réactif qui a réussi à s'adapter de belle manière aux défis posés par cette situation particulière. Elles ont également à cœur de rassurer les parents et les élèves, le but étant d'assurer une rentrée 20-21 *aussi normale que possible et aussi sécurisée que nécessaire*.

Contacts :

Jean-Pierre Siggen

Président de la CIIP, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) du canton de Fribourg.

c/o Michel Perriard, secrétaire général, 026 305 12 01/michel.perriard@fr.ch

Pascale Marro

Secrétaire générale de la CIIP, 079 750 21 15/pascale.marro@ne.ch

La CIIP

Fondée voici cent quarante ans, la CIIP est l'institution intercantonale de droit public chargée d'assurer la coordination et de promouvoir la coopération en matière de politique éducative et culturelle en Suisse romande. Le Tessin y est associé. La CIIP constitue la conférence régionale latine de la CDIP, sur la base du concordat intercantonal de 1970 sur la coordination scolaire. Son Assemblée plénière réunit les Conseillères et Conseillers d'Etat des huit cantons membres, en charge des Directions cantonales de l'instruction publique. Son secrétariat est établi à Neuchâtel et assume des fonctions d'état-major pour la Conférence et pour ses divers organes (voir <http://www.ciip.ch/>).